

Attestation du-de la responsable de stage

ASP-25-008

Le-la médecin-dentiste soussigné-e confirme par la présente qu'il-elle remplit les exigences ci-dessous pour un stage de formation complémentaire d'assistant-e en prophylaxie SSO (ASP).

- L'infrastructure nécessaire pour travailler auprès des patients peut être mise à disposition de la stagiaire ASP.
- Le cabinet offre la possibilité de traiter le nombre nécessaire de patients appropriés dans le délai imparti de six mois (le nombre nécessaire est de 150 séances de traitement d'au moins 60 minutes chacune).
- Le-la médecin-dentiste et/ou l'hygiéniste dentaire soutiennent et encadrent la stagiaire ASP au mieux de leurs connaissances et de leurs capacités.
- Le-la médecin-dentiste et/ou l'hygiéniste dentaire effectuent un triage avant chaque traitement et garantissent ainsi que les patients appropriés seront traités.
- Le-la médecin-dentiste accepte que des formateurs de l'OrTra Neuchâtel santé-social se rendent sur place pour avoir un aperçu du travail du stagiaire.

Date

Signature du-de la responsable de stage

Signature du-de la stagiaire
